

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1 octobre 2020

DCM N° 20-10-01-4

Objet : Metz, ville 100% Education Artistique et culturelle : 11ème saison des résidences d'artistes à l'école.

Rapporteur: M. BOHR

La Ville de Metz et ses partenaires, l'État-Direction régionale des affaires culturelles Grand Est, le Rectorat de l'académie de Nancy-Metz / Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Moselle (DSDEN) et la Métropole de Metz se sont engagés à la poursuite d'un objectif commun visant les 100 % d'accès à des projets d'éducation artistique et culturelle pour les jeunes élèves des écoles messines. Cet engagement a été formalisé par la signature d'un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CT-EAC 2018-2021).

Avec la mobilisation de la communauté éducative, du monde culturel, du secteur associatif et des parents, une véritable dynamique de projets est lancée, prenant en compte tous les temps de vie des jeunes. Autour d'une offre riche et diversifiée de lieux de culture et de patrimoine historique (Cité musicale-Metz, Centre Pompidou-Metz, Opéra-Théâtre, Bibliothèques-Médiathèques de Metz, Agora, Bliiida, Cathédrale Saint-Étienne, Porte des Allemands, LEAC, KLUB...), de dispositifs singuliers (résidences d'artistes en milieu scolaire, orchestres Démos et à l'école, Écolier au spectacle, ateliers du patrimoine, visites...), les possibilités sont multiples d'associer à la fois la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

La Ville de Metz, seule ville de plus de 100 000 habitants des 10 villes laboratoires 100 % EAC du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle, est régulièrement sollicitée par d'autres collectivités du Grand Est pour partager son expérience en matière d'EAC.

Le passeport culturel, lancé en 2018 et distribué depuis lors de la rentrée à chaque enfant nouvellement scolarisé dans les écoles maternelles et primaires de Metz, concrétise un des objectifs du CT-EAC et ancre les pratiques artistiques des enfants en et hors temps scolaire.

Sous le contrôle de l'enseignant, son utilisation permet à l'élève de mieux s'approprier individuellement chaque rencontre culturelle ; le passeport sert aussi de document de liaison entre l'enseignant, l'élève, ses parents, les programmeurs de l'offre culturelle messine, au-delà du cadre d'une simple année scolaire. Il suit la chronologie du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, tout au long de sa scolarité et lui permet de conserver une trace de ses découvertes et de pouvoir les partager avec d'autres pour mieux consolider ses expériences.

Par ailleurs, parmi les actions phares que la Ville a initiées, le contrat d'éducation artistique et

culturelle a identifié le dispositif des résidences d'artistes à l'école mis en œuvre en collaboration étroite avec la DSDEN et les principaux équipements culturels. La DRAC Grand Est soutient la Ville à hauteur d'une subvention d'un montant de 50 000 euros par an, sur la durée du contrat pour marquer sa volonté d'accompagner le déploiement de ces projets d'EAC à Metz (le passeport culturel et les résidences d'artistes).

Il s'agit d'inviter des artistes à mener un travail de création et de recherche artistique in Situ au sein même de l'école et d'y associer étroitement les enfants au processus de création par le biais de l'expérimentation et de l'échange. L'objectif est de développer l'éveil culturel dès le plus jeune âge, permettant ainsi aux enfants de découvrir, par la rencontre directe et régulière avec les artistes, des disciplines artistiques tout en étant véritablement acteurs dans le processus de création artistique.

Au cours de l'année 2019/2020, 27 écoles ont accueilli 27 équipes artistiques réparties dans 12 quartiers différents. Ce sont plus de 1 500 élèves de 4 à 11 ans qui ont bénéficié de façon directe de ce programme exigeant d'éducation artistique, leur permettant de s'immerger dans de multiples champs artistiques tels que la poésie, la musique, le numérique, la danse ou le théâtre.

Cette 10^e saison, marquée par le contexte si particulier de la crise sanitaire, a montré les capacités d'adaptation et de créativité des artistes et des enseignants qui, pour certains, se sont distingués en poursuivant à distance le travail initié avec les élèves.

Le dispositif a également été étendu exceptionnellement cet été, avec 18 résidences artistiques déployées dans les 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville (Bellevaux, Borny, Hauts-de-Vallières, Metz-Nord, Sablon-Sud), afin d'enrichir l'offre mise en place par 10 partenaires sociaux en termes d'animations à destination des enfants et des jeunes. La Ville de Metz a ainsi pu soutenir les artistes messins, en leur donnant l'opportunité d'animer des ateliers d'éducation artistique et culturelle. La Cité musicale-Metz, à travers 2 résidences, et le Centre Pompidou-Metz, qui a accueilli une restitution de projet, ont également été parties prenantes de ce dispositif.

Cette expérimentation a rencontré un franc succès auprès des jeunes et des structures partenaires. Elle a permis de construire une complémentarité entre l'offre culturelle en et hors temps scolaire, de prendre en compte les différents temps de la vie des jeunes et d'élargir les publics touchés, en cohérence avec les objectifs du CT-EAC.

Pour la saison 2020/2021, il est proposé aux enfants d'expérimenter de nouvelles thématiques en lien avec le design et le street art, avec notamment une résidence en lien avec le festival Constellations de Metz. Toujours à la recherche de nouveaux axes de développement, les résidences s'ouvrent pour cette saison au bilinguisme franco-allemand et à la photographie.

La Ligue de l'enseignement - Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle et My Art, deux structures associatives conventionnées avec la Ville de Metz, proposeront également chacune une résidence artistique intégrée au dispositif, dans les domaines du cinéma et des arts plastiques.

Le comité de sélection, composé de représentants de la Ville de Metz, de la DSDEN Moselle, de la DRAC Grand Est, de Metz Métropole et pour la première fois de la Cité musicale-Metz, s'est réuni le 10 juillet dernier et a retenu 26 projets sur 41 dossiers de candidature reçus, au regard de différents critères (caractère novateur, qualités artistiques et pédagogiques, équilibre entre les tranches d'âges, les diverses esthétiques et renouvellement partiel des porteurs de projets). La Cité musicale-Metz au travers de l'Arsenal et l'Orchestre national de Metz mettra en œuvre 2 résidences dans les domaines de la musique, de la danse et du chant, dont l'une s'adressera à des élèves de maternelle.

Au total, ce sont 28 résidences qui se déploieront dans les écoles des différents quartiers afin de faciliter l'accès, pour 1 500 enfants, à la rencontre avec des créateurs, à des lieux et des

œuvres, à la pratique artistique et de favoriser l'approfondissement de leurs connaissances.

Aussi, il est proposé de verser des subventions diverses associations pour un montant total de 120 500 euros dont la répartition est détaillée dans la motion ci-après et de solliciter les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 février 2018 portant sur le renouvellement du Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle de la Ville de Metz,

VU la convention d'objectifs et de moyens n°2019C128 signée en date du 29 avril 2019 entre la Ville de Metz et la compagnie des 4 coins et le projet d'avenant n°3 à la convention susvisée, ci-joint,

VU la convention d'objectifs et de moyens n°2019C110 signée en date du 11 avril 2019 entre la Ville de Metz et l'association Les Heures Paniques et le projet d'avenant n°3 à la convention susvisée, ci-joint,

VU la convention d'objectifs et de moyens n°2019C158 signée en date du 24 mai 2019 entre la Ville de Metz et l'association Mirage et le projet d'avenant n°3 à la convention susvisée, ci-joint,

VU la convention d'objectifs et de moyens n°2019C127 signée en date du 29 avril 2019 entre la Ville de Metz et l'association Viracocha-Bestioles et le projet d'avenant n°3 à la convention susvisée, ci-joint,

VU la convention d'objectifs et de moyens n°20C118 signée en date du 11 mars 2020 entre la Ville de Metz et la Maison de la Culture et des Loisirs de Metz et le projet d'avenant n°1 à la convention susvisée, ci-joint,

VU la convention d'objectifs et de moyens n°2019C111 signée en date du 11 avril 2019 entre la Ville de Metz et la compagnie Deracinemoa et le projet d'avenant n°2 à la convention susvisée, ci-joint,

VU la convention d'objectifs et de moyens n°2019C134 signée en date du 6 mai 2019 entre la Ville de Metz et la compagnie 22 et le projet d'avenant n°3 à la convention susvisée, ci-joint,

VU la convention d'objectifs et de moyens n°2019C113 signée en date du 11 avril 2019 entre la Ville de Metz et la compagnie Entre les Actes et le projet d'avenant n°2 à la convention susvisée, ci-joint,

VU la convention d'objectifs et de moyens n°2019C129 signée en date du 16 avril 2019 entre la Ville de Metz et la compagnie Roland Furieux et le projet d'avenant n°3 à la convention susvisée, ci-joint,

VU la convention d'objectifs et de moyens n°2019C103 signée en date du 1^{er} avril 2019 entre la Ville de Metz et l'association Passages et le projet d'avenant n°2 à la convention susvisée, ci-joint,

VU la convention d'objectifs et de moyens n°20C184 signée en date du 9 avril 2020 entre la Ville de Metz et l'association Faux Mouvement et le projet d'avenant n°1 à la convention susvisée, ci-joint,

VU la convention d'objectifs et de moyens n°2019C155 signée en date du 20 mai 2019 entre la Ville de Metz et la compagnie Corps In Situ et le projet d'avenant n°3 à la convention susvisée, ci-joint,

VU la convention d'objectifs et de moyens n°20C101 signée en date du 28 février 2020 entre la Ville de Metz et TCRM-Blida et le projet d'avenant n°1 à la convention susvisée, ci-joint,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions, dans le cadre de la saison 2020/2021 du dispositif des résidences d'artistes dans les écoles primaires de Metz, pour un montant total de 120 500 euros (cent-vingt mille cinq-cents euros) aux associations suivantes :

Résidences de longue durée :

Art Misto – compagnie Les Affamés (danse)	7 000 €
ALPAM – compagnie Man'ok (danse)	7 000 €
compagnie des 4 coins (théâtre)	7 000 €
compagnie Les Heures Paniques (théâtre)	7 000 €
compagnie Mirage (danse)	7 000 €
compagnie Viracocha – Bestioles (arts vivants)	7 000 €
Maison de la Culture et des Loisirs de Metz (arts visuels, street art)	7 000 €
Blah Blah Blah Cie (théâtre et musique)	6 500 €
compagnie Deracinemoa	6 500 €
compagnie 22 (théâtre)	6 000 €
compagnie Entre les Actes (théâtre)	6 000 €
Octave Cowbell (art visuels)	5 500 €
You're talking to me (art visuels)	5 500 €
compagnie Roland Furieux (arts visuels)	5 000 €
INECC Mission Voix Lorraine (chant)	5 000 €
Le Cours Théâtral (théâtre)	4 000 €
La Fibre (musique)	3 000 €

Résidences de moyenne durée :

La Passerelle (éducation aux médias)	3 500 €
Bout d'essais (photographie)	3 500 €
Hörspiel (musique et danse)	3 000 €
Passages (théâtre et musique)	2 500 €
Centre d'art Faux Mouvement (arts visuels)	2 000 €
compagnie Corps In Situ (danse)	2 000 €
TCRM-Blida (Bliiida) (céramique)	2 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment toute convention d'objectifs et de moyens et avenant avec les associations bénéficiaires ainsi que les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et d'autoriser la perception de recettes.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Service à l'origine de la DCM : Pôle Culture
 Commissions : Commission des Affaires Culturelles
 Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
 Membres assistant à la séance : 51 Absents : 4 Dont excusés : 4

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ